

MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

MATANUI 20. — N° 29.

RETE VEA NO TAHITI.

Mahina man 22 tiumi 1871.

Prix de l'abonnement à l'année : 1 franc.
Tous les deux mois : 10 centimes.
Tous mois : 5 centimes.
Le numéro : 25 centimes.

Pour la Abondance et les Annonces, s'adresser
INFORMATIONS DU GOUVERNEMENT.

Prix des ANNONCES des comptoirs.
Les 20 premières lignes 25 le ligne
Au-delà de 20 lignes 25 le ligne
Les annonces successives se joignent au même prix de
l'abonnement.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Discours portant nomination provisoire du juge-président du conseil d'administration et de l'ordre des marchands, à l'ouverture de la session du conseil d'administration, et décret relatif à l'administration de commerce et d'agriculture. — Nomination, mutations, etc.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Documents relatifs à l'insurrection de Paris : décret de l'ordonnateur, arrêté du 19 juillet 1871, etc. — Message de l'empereur à l'empereur Napoléon III, concernant la révolution de la place Vendôme. — Le triomphe de la machine. — Misses d'un Nouveau-Goldwin. — Rôle des éléphants de la haute-cour tahitienne. — Mousquetaires du port. — Anniversaire.

PARTIE OFFICIELLE

Nos, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,

Attendu que M. Baruron, nommé juge-président du tribunal de première instance de Papeete, n'a pas encore rejoint son poste ;

Va les besoins du service ;

Vu l'article 44 du décret du 19 août 1868 ;

Sur la proposition du procureur de la République, chef du service judiciaire,

Avis RECÉDÉ ET DECISION :

Art. 1^e. — M. Mourine (Georges-Louis-Joseph), sous-commissaire de la marine, est nommé provisoirement juge-président du tribunal de première instance de Papeete.

Art. 2. — L'ordonnateur et le Chef du service judiciaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, jusqu'à ce qu'il soit envoqué un autre nom, nommés par M. Marceau et insérés au *Bulletin officiel des Etablissements*.

Papeete, le 19 juillet 1871.

GIRARD.

Pour le Commandant Commissaire de la République :

L'ordonnateur,
L. LE GRAY.

HOLZET.

Nos, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,

Vu les articles 6 et 12 de l'arrêté du 19 mars 1870 portant rétablissement du comité consultatif d'administration, de commerce et d'agriculture ;

Attendu que la durée de la session de ce comité, fixée à huit jours par notre arrêté du 5 juillet dernier, n'est pas suffisante pour le complet examen des travaux qui lui sont soumis ;

Sur la proposition de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Avis ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^e. — La durée de la session du comité d'administration, de commerce et d'agriculture, fixée à huit jours par notre arrêté du 5 du mois courant, est prolongée jusqu'au 26 du même mois.

Art. 2. — L'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré par tout bœuf sera, publié au *Messager* et inséré au *Bulletin officiel des Etablissements*.

Papeete, le 20 juillet 1871.

GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

L. LE GRAY.

Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 19 juillet 1871, pris sur la proposition de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, M. Ricard-Berthevet, receveur de l'enregistrement et des domaines, conservateur des hypothéques et curateur aux successions et biens vacants, a été nommé au commandement de la frégate *Stéphie* pour se rendre en France à l'effet de suivre sa destination.

Par décision en date du même jour, M. Martin Bochey, écrivain titulaire du commissariat de la marine, a été nommé à remplir provisoirement les fonctions de receveur de l'enregistrement et des domaines, conservateur des hypothéques et curateur aux successions et biens vacants.

Par décision en date du même jour, M. Carbonnel, écrivain auxiliaire de la marine, a été nommé barbier de la poste, en remplacement de M. Martin Bochey, écrivain de marine, apposé à d'autres fonctions.

Pendant que nos troupes ont entrepris, dans le bois de Boulogne, d'ouvrir une tranchée d'une grande étendue, et que la forte garnison de l'île de Montebello protège les travaux d'approche, le 2e corps (général de Clisey) du camp d'Ilay a accompli un brillant saut d'arrêt.

Hier à midi, les troupes du général Osmont ont occupé les maisons situées sur le point où la route stratégique rencontre celle de Chatillon à Montreuil.

Cette opération, exécutée par les fusiliers de la marine, le 4^e bataillon de chasseurs à pied, et une partie du 113^e de ligne, a eu

PARTIE NON OFFICIELLE

Le Commandant Commissaire de la République ne reçvre pas mercredi 26 juillet.

DOCUMENTS RELATIFS À L'INSURRECTION DE PARIS.

CIRCULAIRES DE M. THIERS.

Versailles, 2 mai 1871, à 8 h. 30 min.

Le fort d'Ilay, accapité par le feu de nos batteries, avait arboré le drapeau parlementaire et réussit à se rendre, lorsqu'un envoyé de la Commune, arrivant soudainement, a empêché les défenseurs de déposer les armes.

Le général Giraud a recommandé sur-le-champ et a continué ses ravages.

Cette nuit, le général La Marmore, de la division Favre, a détruit des casernes et des magasins, et a détruit un "4", a détruit le fort d'Ilay avec la plus grande vigueur. Pendant ce temps, le 22^e de chasseurs à pied, de la brigadier Berthe, s'approchaient au siège du garde de Clémart, l'envahit à la baïonnette presque sans tirer.

Les insurgés, dans ces deux actions, ont fait des pertes considérables ; ils ont laissé 333 morts sur le terrain et environ 400 prisonniers.

En ce moment le fort d'Ilay, complètement investi, est isolé de Paris et sera bientôt à notre pouvoir, soit par reddition ou par force. Les opérations continuent donc de manière à assurer des résultats définitifs.

Pendant ce temps, la Commune, défaite par les électeurs de toute la France et menacée par l'armée, commet des actes qui vont au-delà de l'espérance. Elle a détruit les magasins, les ateliers et même une partie de l'arsenal public qui indigne tout le monde sans faire trembler personne. Elle est évidemment au terme de son déclin, et il ne lui reste que la ressource dont elle use tous les jours, d'amener aux Parisiens qu'elle est partie victorieuse. Toujours est-il qu'en quatre jours le fort d'Ilay a été démantelé et entièrement isolé de Paris par un investissement actuellement complet.

A. THIERS.

Versailles, 6 mai, 7 h. 30 min.

Les personnes qui ont suivi les opérations que notre armée exécute avec un dévouement extraordinaire, pour conserver l'ordre social si gravement menacé par l'insurrection de Paris, doivent avoir compris que la plus éhontée révolte le fort d'Ilay, en faisant cesser son feu et en empêchant toutes les communications avec le fort de Vanves et l'ensemble de l'armée. Il est donc de l'intérêt de Vanves de détruire le fort d'Ilay, et de détruire les forces qui l'assiégeaient, pour empêcher les forces qui l'assiégeaient complètement le fort d'Ilay de se réfugier à Vanves. Le chemin de fer, qui est traversé par un passage voûté, est la ligne qui a été dégagée depuis trois jours. Hier soir, 310 matelots et deux compagnies du 17^e chasseurs à pied, conduits par le général Patrice, se jetèrenthardiment sur le chemin de fer et sur le passage voûté.

Les matelots eurent à essayer une fois vis-à-vis ; mais ils ont été brusquement arrêtés par des débris tombés du ciel, et par des débris de fer causés par le passage voûté, sans rester en leur pouvoir. La garnison de Vanves, cherchant à prendre nos soldats à l'arrière, se tenait prêt à sortir de ses positions, lorsque le colonel Vilimot, à la tête d'un bataillon d'elite, monta sur elle, emporta les tranchées des insurgés, s'empara du réduit dans lequel les insurgés étaient réunis, en un grand nombre, fit beaucoup de prisonniers, et termina ce brillant engagement par un coup de main décisif.

Le résultat fut immédiatement touré contre l'ennemi, et une quantité d'armes, de munitions, de sacs de provisions, abandonnés par la garnison de Vanves, a été prise, ainsi qu'un dépôt du 113^e bataillon des infanteries.

On voit qu'il ne perd pas de temps. Chaque heure nous rapproche du moment où l'attaque principale terminera les miséries de Paris, de toute la France.

Nous avons eu d'assez opérations plusieurs officiers mis hors de combat. Le colonel Leperec, les lieutenants Panet et de Broglie ont été blessés, mais pas d'une manière dangereuse. On espère qu'ils seront bientôt rétablis.

A. THIERS.

Versailles, 12 mai.

Pendant que nos troupes ont entrepris, dans le bois de Boulogne, d'ouvrir une tranchée d'une grande étendue, et que la forte garnison de l'île de Montebello protège les travaux d'approche, le 2e corps (général de Clisey) du camp d'Ilay a accompli un brillant saut d'arrêt.

Hier à midi, les troupes du général Osmont ont occupé les maisons situées sur le point où la route stratégique rencontre celle de Chatillon à Montreuil.

Cette opération, exécutée par les fusiliers de la marine, le 4^e bataillon de chasseurs à pied, et une partie du 113^e de ligne, a eu

épouvante des mineurs m'ont inspiré les réflexions suivantes, que j'ai l'honneur de vous exposer, sur l'opportunité de donner un règlement définitif au régime des mines d'or et de numéros, ou commissaires des mines ; quin, de soumettre au droit de paixantes les émissions et les établissements de commerce qui vont à Monedéine.

Jusqu'à présent, la production d'or a été nulle, parce que les moyens d'extraction étaient insuffisants et que les mineurs ne travaillent que dans l'attente d'une machine. Aujourd'hui, leur machine, que l'on attendait tous les jours, doit être installée et en train de fonctionner. Je puis dire quelle sera la quantité de terre manipulée journalièrement par cette machine, ni, par conséquent, la quantité d'or produite. Mais il est ce qu'il faut attendre de ces machines, que l'on connaît assez bien pour dire que, avec une machine aussi grande que l'on peut concevoir, on obtiendra de 50 grammes par jour, à raison de 3 tonnes de terre manipulée, et de 15 à 20 onces à la tonne. Cet or ayant été déterminé, il est monnaie de Sydney coté à 2 livres sterling 10 schillings l'once, c'est une valeur minimum de 3,000 francs environ par jour, que peut, d'un instant à l'autre, avoir la colonie qui l'a produite sans aucun profit pour elle, puisqu'il n'y aura même pas de droit payé. Je parle ici de la production de la colonie, mais je suppose que les autres colonies à côté de la concession des 25 hectares, devront très-sûrement de celle-ci trouver jusqu'à présent, une nouvelle machine est arrivée par le bateau-goulette. A ce stade, et si on mesure d'exploiter dès qu'un nouveau bateau suffisamment riche sera mis au port. Un point donc prévoit que dans peu de temps la production sera au moins double.

Tous chercheurs d'or nouvellement arrivés ont pris place sur le terrain, et se sont rencontrés, tout modestement entre eux des échanges ou licencés, afin d'éviter de se croire dans leurs recherches. Tous cela n'a pas subi le contrôle de l'administration, quoique ce contrôle, prévu du reste par l'arrêté de 1863, soit une chose indispensable pour les mineurs eux-mêmes.

Des discussions ont eu lieu autour des piquets plantés pour borner les claims ; d'autres querelles sont nées également dans ce petit centre de population, où déjà régnait la division par colonies. Bien de grave assurément, ce n'est encore présent : le bon sens et l'esprit de concorde régneront bientôt. Il est à craindre l'émiettement des quelques-uns ; mais, la population augmentera de jour en jour, il est bien possible que le calme soit toutefois troublé. Enfin, l'an des mineurs, au plus près des pensées de nos compatriotes, en marquant de ces différends, si reconnaît avec nous que rien n'était plus nécessaire au développement des mines et au plus rapidement posé cette question : « Nous voudrions savoir si le Gouvernement veut envoyer à l'un ou plusieurs des mines, ou s'il veut nous autoriser à constituer entre nous une espèce de conseil de prudhommes qui jugerait les litiges et les réclamations ? » Et l'autre répond : « Sais-tu, monsieur, comment que les mineurs soient tributaires venus et n'aurait guère besoin avec lui de nombreux soldats pour réprimer les révoltes ? » Cependant le résultat de ces deux derniers échanges dans la discussion, et eux-ci s'occupent activement à faire respecter son autorité et ses décisions, et ce respect pour l'autorité d'un seul dont chacun possède des besoins à l'égard de l'autre est plus puissant que la force armée. En Australie, il a pu être fait des actions pour le révolte et le poing donnent un rôle aussi fort que l'arme dans l'ordre public. Mais, dans ce cas, mais les mineurs, qui sont presque tous Irlandais ou Anglais, craignent que l'Administration française ne soit plus si sévère qu'au contraire lorsque l'angoisse de violence du caractère, et cette crainte les arrêtera dans beaucoup de circonstances. »

J'ai promis à cet homme, Mousier le Gouverneur, de vous soumettre sa question, et, en vous priant, au nom des mineurs, de la résoudre au plus promptement possible. Je crois aussi soulever une question intéressante pour l'Administration de la colonie. Il me semble que l'Administration a été mise dans une position difficile tout ce qui a trait aux mines d'or et d'y envoyer un commissaire. Ce commissaire doit-il être un citoyen chargé par l'Administration uniquement de ces fonctions spéciales, ou un officier qui, pour déclarer, s'adhererait des conseils d'une commission élue par les mineurs ? La discussion de ce point est longue et il me paraît pas de vous proposer rien à ce sujet.

Une question qui se rattache à celle de la nomination d'un commissaire des mines est celle de la surveillance des navires arrivant avec des marchandises. Il me semble que l'Administration, maintenant les mines à Oubatche sur la Colidonia, nous avons rencontré le 1^{er} juillet, nous qui a dit être venu directement de Sydney. Je crois que jusqu'à présent un navire quelconque n'a jamais eu le droit d'atterrir en Colidonia sans toucher à Nouméa. Dans le cas où vous voudriez lever cette interdiction, il serait de toute nécessité d'établir dans la baie Durrière une petite maison de port, chargée à l'égard des navires de toutes les questions qui incomberaient à une maison de port de Nouméa. Dans le cas contraire, il nous semble qu'il devrait au moins être d'autoriser les navires à débarquer sur cette baie et sur les 250 acres de l'île-d'Orléans du Diable des Bœufs ; et le commissaire des mines devra être continuellement à Monedéine, et ne pourra pas, en conséquence, exercer une surveillance suffisamment active sur les navires et les embarcations qui rentreraient ou désemergent la rivière. Le point qui me paraît indiquer naturellement comme position de ce poste est l'embouchure de la rivière. J'en suis donc venu à la conclusion, tout au moins d'hypothèse, et jusqu'à la pointe Nord de la Nouvelle-Calédonie, et qui connaitraient l'île-d'Orléans.

J'ai informé M. le secrétaire colonial d'une demande que le sieur Delrieu-Bertrand m'avait formulée à l'effet d'être autorisé à fonder une maison de commerce en détail à Monedéine. Le jour où je n'y trouvais, un autre individu, le sieur Guérin, y est arrivé avec la même intention que le premier et des marchandises à cet effet. Ensuite, le sieur Simon a entendu des nouvelles de Sydney pour établir une maison. J'en suis présent avec deux premières que l'Administration, en leur accord, l'autorisaient demandée par l'un d'eux, les remettant au paiement d'après leur demande. Il est dans l'esprit de tout le monde que, s'il existe un endroit où les débits de boissons doivent être soumis à de forts droits, c'est l'emplacement d'une mine d'or, et je ne pense pas avoir hésité à insister sur la question pour qu'elle soit résolue.

Dans cet exposé assez bref que j'ose présenter d'un sujet assez complexe, je ne sais si j'ai suffisamment fait ressortir l'urgence de l'installation des mines d'or à Monedéine d'une administration fonction-

nant régulièrement. Mais ma conviction personnelle est que, dans l'intérêt général, on doit fonder le plus vite possible cette administration, quitte à faire, pour le suite, les points secondaires que l'expédition a démontré.

On ne peut espérer arriver tout d'abord à la perfection ; le principal est que l'ordre soit établi, que chacun connaisse parfaitement ses droits et soit assuré dans sa propriété, et enfin, que la colonie profite de toutes les richesses qu'elle contient.

Nomé, le 2 avril 1874.

Signd : Tonner.

(Extrait du Moniteur de la Nouvelle-Calédonie des 9 et 12 avril 1874)

Te man ohipa

E raua hia e te haua raua rahi tahiti e tiau mahina i foata hia i muru nei.

21 no lura 1874 — I restoia One a Tioi L., e fagaue, e tiai Arue, e o Tiono a Atahita, e o fala fenua, e tiai Hauhau, no te fenua ru o Teatari, te vali o Teatari, te vali o Taveau-Teauhau.

22 no lura 1874 — I restoia One a Tioi L., e fagaue, e tiai Matara, e Roava a Amelot, e fala fenua, e tiai Paro, e Tchoua-Ameo nio e Ravaui, e fala fenua, e tiai Tchoua-Ameo, e tiai Matara.

23 no lura 1874 — I restoia One a Tioi L., e fagaue, e tiai Paro, e Tchoua-Ameo, e tiai Matara, e tiai Arigau, e fala fenua, e tiai Paro, e fala fenua, e tiai Tchoua-Ameo.

24 no lura 1874 — I restoia One a Tioi L., e fagaue, e tiai Paro, e Tchoua-Ameo, e tiai Matara, e tiai Arigau, e fala fenua, e tiai Paro, e fala fenua, e tiai Tchoua-Ameo.

25 no lura 1874 — I restoia One a Tioi L., e fagaue, e tiai Matara, e Roava a Amelot, e fala fenua, e tiai Paro, e fala fenua, e tiai Tchoua-Ameo.

26 no lura 1874 — I restoia One a Tioi L., e fagaue, e tiai Paro, e Tchoua-Ameo, e tiai Matara, e tiai Arigau, e fala fenua, e tiai Paro, e fala fenua, e tiai Tchoua-Ameo.

27 no lura 1874 — I restoia One a Tioi L., e fagaue, e tiai Matara, e Roava a Amelot, e fala fenua, e tiai Paro, e fala fenua, e tiai Tchoua-Ameo.

28 no lura 1874 — I restoia One a Tioi L., e fagaue, e tiai Matara, e Roava a Amelot, e fala fenua, e tiai Paro, e fala fenua, e tiai Tchoua-Ameo.

Le R. P. Collôte, entré du Papete, à l'heure d'informer toutes les personnes qui s'intéressent à l'œuvre des jeunes ouvriers à assister à la distribution des récompenses accordées à ces jeunes gous le dimanche 30 juillet, à 2 heures, dans l'école de la Mission.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPETE

De vendredi 14 au jeudi 20 juillet 1874 inclus.

STATISTIQUE DES ARRIVÉES

15 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

16 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

17 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

18 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

19 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

20 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

21 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

22 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

23 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

24 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

25 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

26 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

27 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

28 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

29 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

30 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.

31 juillet. Transport à voiles Marquis, de 16 canots, commandé par M. Harris, commandant, ven. de Marques, 109 h d'espérance.